



## PREAVIS MUNICIPAL No 02-2021

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 20 avril 2021

### Objet : Nouveau bâtiment UAPE - Crédit d'étude

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Loi d'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) oblige les Communes à financer et organiser de manière indépendante un accueil collectif parascolaire.

En 2016, la Commune de Gimel a ouvert la structure Marais'Cré, laquelle prévoyait 36 places d'accueil.

Depuis, l'accroissement de la population, notamment par le Closez-à-l'Orbannaz, l'habitude des parents ayant eu leurs enfants en accueil collectif dès leur plus jeune âge, nous confrontent à une augmentation constante des demandes.

Nous rappelons également que nous avons dû organiser en urgence un accueil supplémentaire des élèves de 4P à la cantine scolaire et ceci malgré l'ouverture d'une structure de 24 places sur le site d'Essertines-sur-Rolle.

Dès lors, pour pallier à ce manque de place, la Municipalité vous propose d'envisager la construction d'un nouveau bâtiment portant sur 84 places d'accueil, qui tient compte d'une marge raisonnable pour l'avenir. Cela permettra de regrouper l'ensemble des places d'accueil et libèrera la surface actuelle qui restera disponible pour une autre affectation.

#### OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis porte :

1. sur l'étude de réalisation d'un nouveau bâtiment d'accueil parascolaire UAPE
2. sur l'octroi à la Municipalité d'un crédit d'étude de Fr. 205'000.— T.T.C. afin de permettre le développement du projet et l'établissement d'un devis général de réalisation des travaux



## ETUDE - AVANT-PROJET D'UNE UAPE

### Projet architectural :

Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment entièrement dévolu à l'accueil parascolaire de 84 enfants.

### Implantation :

La proximité souhaitée avec l'aire de jeux existante amène à positionner l'UAPE entre la salle de gym et le bâtiment multifonctions.

Cet emplacement, sensiblement en retrait par rapport aux alignements de ces deux autres bâtiments, permet de maintenir une vision sur le terrain football depuis le chemin d'accès et la création d'une place-préau devant l'UAPE.

L'emplacement du bâtiment et son orientation présentent une liaison quasi directe entre les espaces polyvalents de l'UAPE et les jeux du « jardin anglais ».

## ASPECT FINANCIER

Le coût estimatif de l'ouvrage T.T.C.  $\pm$  10 % est estimé à Fr. 2'450'000.—

## ECHEANCIER

Dépôt préavis crédit d'étude	20 avril 2021
Rapports	23 juin 2021
Etude du projet	juin - septembre 2021
Dépôt préavis crédit de construction	septembre 2021
Rapports	décembre 2021
Mise à l'enquête et travaux	décembre 2021 - août 2022
Ouverture UAPE	août 2022

## CREDIT D'ETUDE

L'objectif du crédit d'étude est de permettre de mener les études nécessaires à l'établissement d'un devis détaillé des travaux, qui, ensuite, fera l'objet d'une demande de crédit de construction.

Les études à mener par les différents mandataires sont les suivantes :

- Poursuite du développement de l'avant-projet
- Établissement du projet
- Etudes et développement constructifs et techniques sommaires
- Pré-choix des matériaux, appareils et équipements
- Dessins de plans d'appel d'offre
- Etablissement, envoi et réception des soumissions, jusqu'à 75 % - 80 % des corps de métier concernés.

## Coût estimatif des études - Montants T.T.C.

Honoraires architectes	Fr.	130'000.-
Honoraires ingénieur structures	Fr.	15'000.-
Honoraires ingénieurs électricité/chauffage/ventilation/sanitaire	Fr.	50'000.-
Divers	Fr.	10'000.-

Montant du crédit d'étude T.T.C. Fr. 205'000.-



## CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs :

- Vu le préavis No 02-2021 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## DECIDE

1. d'accorder la demande de crédit de Fr. 205'000.- pour l'étude de la construction d'un nouveau bâtiment UAPE
2. de l'autoriser à financer ce crédit par un emprunt de Fr. 205'000.- aux meilleures conditions du marché
3. d'accepter que l'amortissement de cette dépense se fasse dans le cadre du coût global de la future construction
4. de prendre acte que ce crédit entraînera des charges d'exploitation annuelles d'un montant estimé à Fr 7'000.-.

Adopté dans sa séance du 6 avril 2021.

Au nom de la Municipalité :

Philippe Rezzonico  
Vice-Syndic

Lucy Thalmann  
Secrétaire municipale

